

Date de dépôt : 5 novembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M me Anne Emery-Torracinta:
Hausse des primes d'assurance maladie : le Conseil d'Etat a-t-il
l'intention d'augmenter les subsides?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 1^{er} octobre dernier, le Conseil fédéral a publié les primes d'assurance maladie pour 2010.

Pour notre canton, la hausse est en moyenne de 4,1% pour les adultes, de 7,8% pour les jeunes (18-25 ans) et de 6,1% pour les enfants.

Alors qu'à Genève les dépenses de santé occupent déjà aujourd'hui une part importante du budget des ménages, ces hausses vont rendre les fins de mois de nombreuses familles encore plus difficiles.

D'autant plus que les subsides versés par le canton ne permettent pas de répondre à la promesse du Conseil fédéral faite lors des débats parlementaires ayant précédé l'adoption de la LAMal, à savoir que la part du revenu consacré à l'assurance maladie ne dépasserait pas 8% du revenu imposable (voir à ce propos le projet loi 10547¹).

Dès l'annonce des hausses de primes, plusieurs cantons ont annoncé (selon l'ATS) qu'ils allaient augmenter l'enveloppe consacrée aux réductions de primes, passant, par exemple, de :

- 37,2 à 39,1 millions dans le Jura;*
- 162 à 166,9 millions en Valais;*
- 470 à 510 millions à Berne.*

Neuchâtel a également annoncé une augmentation des subsides.

¹ Voir : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10547.pdf>

Ma question est la suivante :

Sachant qu'à Genève les primes sont parmi les plus élevées de Suisse, et que l'ensemble des sommes budgétées pour les subsides de l'assurance maladie ne sont pas dépensées, ma question est la suivante : le Conseil d'État a-t-il l'intention de proposer une augmentation des subsides pour 2010 ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat partage les observations de la députée et vient de modifier le règlement d'application de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RaLAMal) (J 3 05.01).

Cette modification de règlement représente un effort important en faveur des personnes et des familles à revenus modestes et des familles ayant un jeune adulte à charge.

Ces modifications n'entraînent toutefois aucun impact supplémentaire sur le budget 2010. En effet, au moment de l'élaboration du budget 2010, l'administration avait fondé ses prévisions de dépenses sur les annonces alarmistes à propos des hausses de primes de l'assurance maladie émises par SantéSuisse et l'Office fédéral de la santé publique. Bien que les primes effectives annoncées début octobre restent supérieures à celles que notre canton aurait jugées légitimes, la hausse de la prime moyenne est nettement inférieure à celle qui avait dû être anticipée et qui aurait entraîné des coûts importants, en particulier au titre des subsides intégraux pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale et des prestations complémentaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER